

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports 2023-138 à 2023-142), Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Christian KERAUTRET, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON (pouvoir donné à Laurence LEVEE pour les rapports n°2023-123 à 2023-124)

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-128

SUBVENTION DETR – CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), je vous propose de soumettre un dossier.

⇒ **Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Acquisition immobilière pour le Centre de Santé Municipal**

- 1) *Renforcer l'offre de santé sur la commune de Langueux par la création d'un Centre de Santé (service municipal)*

Le Centre de Santé est opérationnel depuis le 17 janvier 2022. Tant le projet médical que le projet organisationnel ont fait l'objet d'une présentation détaillée avec une intervention du cabinet « La Fabrique de Centres de Santé » lors du conseil municipal du 30 novembre 2021.

Pour information, cette nouvelle structure est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 8h30 à 12h00, soit 48,5 heures par semaine.

⇒ 3 postes de médecins à temps complet sont ainsi pourvus et ont pour missions principales :

- d'assurer les consultations programmées et non programmées, ainsi que les visites à domicile ;

- de mettre en place un suivi médical personnalisé ;
- d'assurer des missions de santé publique (éducation à la santé, prévention...) ;
- de participer, sur la base du volontariat, à la permanence de soins ambulatoires et à l'accueil de stagiaires internes en médecine générale, dans les conditions prévues par la faculté de médecine.

La coordination médicale est assurée, soit par un médecin, soit conjointement par les 3 médecins.

⇒ 2 postes administratifs à temps complet (1 sur le grade de rédacteur, 1 sur le grade d'adjoint administratif) ont les missions principales suivantes :

- l'accueil avec prise en charge médico-sociale, le secrétariat et la prise de rendez-vous ;
- l'enregistrement et l'encaissement des actes ;
- la gestion du tiers-payant auprès de la CPAM et des mutuelles ;
- le suivi des dossiers médicaux.

II) Acquisition de locaux dans le cadre d'un partenariat

2.1 Des locaux provisoires

Au regard de la nécessité d'ouverture en urgence en janvier 2022 du Centre de Santé, celui-ci a été installé dans des locaux provisoires au 6 rue de la Poste à Langueux (propriété communale acquise auprès du CIAS de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Le caractère provisoire de cette installation provient du fait que la surface de ces locaux est insuffisante (112 m²) pour le fonctionnement du Centre de Santé.

2.2 Une acquisition de locaux dans le cadre d'une opération de densification en centralité avec des logements sociaux

La commune de Langueux a pour projet de réaliser une opération de déconstruction / reconstruction d'une maison d'habitation en centre-bourg pour réaliser un immeuble comprenant un Centre de Santé Municipal et des logements à l'étage, dont au moins 20 % de logements locatifs sociaux.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 2bis rue de Brest à Langueux.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Langueux a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 15 février 2021.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeur	Parcelles	Nature
26/08/2021	Mme Albertini	BO 339	Maison d'habitation

A la demande de la commune de Langueux, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Langueux a désigné l'acquéreur suivant : COOPALIS SA Coopérative de Production d'HLM située 33 rue Abbé Garnier à Saint-Brieuc.

Cet acquéreur a été choisi :

- pour la qualité du projet qu'il propose. En effet l'acquéreur s'engage à réaliser un projet mixte comprenant un Centre de Santé Municipal et 14 logements, dont 11 PSLA et 3 locatifs sociaux.

2.3 Un achat de locaux par la Ville de Langueux à COOPALIS SA Coopérative de Production d'HLM

La Ville de Langueux va acheter, en rez-de-chaussée du bâtiment qui sera construit, 247 m² de surface brute. Un aménagement intérieur de cette surface brute sera réalisé. Le coût total de cette acquisition et de cet aménagement est estimé à 649 000 € HT (467 000 € HT pour l'acquisition – 182 000 € HT pour l'aménagement).

2.4 Calendrier de réalisation prévisionnel

Dates	Actions
Janvier 2024	Démarrage de la construction
Avril 2024	Versement acompte de la Ville de Langueux à COOPALIS
Septembre 2025	Achèvement des travaux – Livraison des 247 m ² Versement solde à COOPALIS Aménagement intérieur des locaux
Décembre 2025	Occupation locaux par le Centre de Santé Municipal

2.5 Plan de Financement

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses	Montant HT	Origine des ressources	Montant HT
Acquisition de 247 m ² de surface brute	467 000 €	Etat DETR (40 %)	259 600 €
		Conseil Départemental (CT 8 %)	50 000 €
Aménagement intérieur de ces 247 m ²	182 000 €	Région Bretagne	0 €
		Agglomération briochine (10 %)	64 900 €
		Ville de Langueux (42 %)	274 500 €
Total	649 000 €		649 000 €

Aussi, vous les éléments ci-dessus exposés, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition immobilière de locaux pour le Centre de Santé Municipal à hauteur de 40 % du coût des travaux HT, soit 259 600 € ;
- signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Amandine ANDRE, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC).

Pour extrait conforme,

Langueux, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST

